

N/REF : 13/07/2026 8H28 C:265345 I:37217

CHABERT

V/Email reçu le Lundi 13/07/2026 a 8H28

**37 CITE LE PRUNEY
38420 LE VERSOUD**

IMMEUBLE : PRUNEY
37 CITE LE PRUNEY
38420 LE VERSOUD

St Martin-H, le 16 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 37 PRUNEY - M CHABERT *0476456673*
MAISON INDIVIDUELLE

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION

Donneur d'ordre : M. Y CHABERT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 13/07/2026 A 13H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.CHABERT
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU EAU USÉE SUR UNE VINGTAINE DE METRES
EXTRACTION DE GRAISSE
CONTRÔLE DE L'ÉCOULEMENT OK EN PRÉSENCE DU CLIENT
REMARQUE SI RÉCIDIVE PRÉVOIR UN CURAGE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	2	228,18	228,18

TOTAL H.T.	228,18
T.V.A. a 10,00%	22,81
TOTAL T.T.C.En EURO	250,99

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN